

On en parle en salle des profs...

LE SNES-FSU VOUS INFORME !

Prime spéciale d'installation – une victoire de la FSU !

La PSI (prime spéciale d'installation), d'un montant de 2000 euros, est versée à tous les néo-titulaires, CPE, certifiés, Psy-EN, affectés en région parisienne et dans l'agglomération lilloise. Les augmentations de salaires prévues par les mesures de revalorisation portent l'indice de rémunération du premier échelon au-delà du plafond qui ouvre actuellement le droit à la PSI. Un très grand nombre de personnels affectés en région parisienne risquaient alors de se retrouver exclus du bénéfice de cette prime.

Depuis plusieurs mois, la FSU a été la seule organisation

syndicale à alerter le Ministère sur cette situation et à exiger une modification du décret. La Ministre de la Fonction Publique a répondu à la FSU en février : le décret sera bien revu pour permettre aux néo-titulaires de continuer à percevoir cette prime. Les néo-titulaires, CPE, certifiés, Psy-EN, affectés en région parisienne et dans l'agglomération lilloise continueront donc de percevoir cette prime. La FSU continue de revendiquer l'extension de cette prime aux agrégés et à davantage de territoires.

INTER :

encore un gros bug dans l'envoi des SMS par le Ministère !

Début février, des milliers de collègues ont reçu un SMS de la DGRH du Ministère leur annonçant que leur projet de mutation était satisfait, ou non. Certains collègues n'avaient pourtant pas fait de demande de mutation cette année. Cherchez l'erreur...

Cette pratique, dénoncée par le SNES-FSU, héritage de la mandature sarkozyste, témoigne du peu de considération portée par le Ministère à la fois aux collègues qui demandent une mutation et aux représentants des personnels qui siègent dans les commissions paritaires nationales. En procédant ainsi, le Ministère fait le choix de communiquer un projet qui n'a pas été vérifié par les élus des personnels, qui peut donc comporter des erreurs. Cela revient à jouer avec les espoirs et les craintes de bon nombre de collègues, pour qui ces opérations de mutations représentent bien souvent des perspectives de mobilités aux enjeux lourds tant d'un point de vue personnel que professionnel. Cela revient aussi à nier le rôle des commissaires paritaires, élus lors des élections professionnelles, dont le rôle n'est pas de faire et défaire les mutations comme le fantasment certains, mais bien de s'assurer que les droits de tous sont bien respectés, que les mêmes règles s'appliquent à tous et ainsi ne pas laisser part à l'arbitraire.

Plutôt que de jouer aux apprentis sorciers avec les projets et les espoirs des collègues, le SNES-FSU fait un travail fin de vérification avant et après les commissions pour assurer la défense de tous les personnels et transmettre une information fiable.

L'ISOE

va-t-elle baisser ?

Certaines organisations syndicales se font l'écho d'une diminution à venir de l'ISOE en amalgamant les différentes mesures techniques de revalorisation des personnels et en pointant la responsabilité du SNES-FSU dans cette diminution programmée.

Il n'en est rien : L'ISOE est indexée sur la valeur du point d'indice, elle a ainsi augmenté de 0,6 % au 1^{er} février 2017 comme l'ensemble du traitement.

Éditorial

« Vous avez un nouveau message ».

La surprise, l'inquiétude, la colère... les collègues concernés sont passés par bien des états à la réception et la lecture des SMS envoyés par le Ministère (*voir ci-dessus*). A l'opposé de ces erreurs et de ces choix qui témoignent du peu de considération portée par le Ministère aux personnels concernés, **les commissaires paritaires du SNES-FSU réalisent un travail solide et minutieux de vérification des barèmes qui assure ainsi le respect des droits de tous les personnels, lors du mouvement inter comme lors du mouvement intra.** Le SNES-FSU agit également dans les comités techniques départementaux (dont les élus sont aussi désignés lors des élections professionnelles) en portant des demandes de création de postes, ou d'annulation de suppression de postes, en se basant sur une analyse fine de toutes les situations des collèges et lycées des départements. Les postes ainsi gagnés permettent de fluidifier davantage le mouvement intra-académique puisque davantage de postes sont alors offerts au mouvement. Ce travail militant, adossé aux luttes locales dans les établissements, soutenues et relayées par le SNES-FSU, est

indispensable alors que notre académie connaît, certes, des créations de postes, mais qui permettent à peine de faire face à l'augmentation, pourtant prévisible, des effectifs. Loin de la rentrée "merveilleuse" promise par la Ministre en septembre 2016, la rentrée à venir dans notre académie s'annonce, à bien des égards, sous tension.

Les prochains mois seront aussi ceux d'échéances électorales déterminantes pour l'avenir de nos métiers et du service public d'éducation. Le SNES-FSU interpellera les candidats aux élections présidentielles et législatives en portant haut et fort son projet pour un second degré réellement démocratisé, aux savoirs émancipateurs. Il dénonce d'ores et déjà, comme il l'a toujours fait, les paroles et projets racistes et xénophobes de l'extrême droite.

Le message du SNES-FSU est donc, lui, très clair : sans se laisser enfermer dans des postures qui s'éloignent des intérêts des collègues, les militants, qui sont tous des professeurs en exercice dans leurs établissements, travaillent inlassablement à la défense des personnels. **Alors, n'hésitez plus, faites confiance au SNES-FSU !**